

Fiche synthétique sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs

(établie en application de l'article L.125-5 du Code de l'Environnement et du décret 2005-134 du 15 février 2005 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers)

Commune : COURTENAY (Isère)

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2011112-0023

du 22/04/2011

mise à jour le

21/07/2011

Risques naturels

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) *

- monorisque aucun prescrit appliqué par anticipation approuvé en date du
 multirisques aucun prescrit appliqué par anticipation approuvé en date du
 R111-3 (valant PPR) aucun approuvé en date du

Les risques naturels suivants ont été recensés sur la commune :

	Nature du risque	Caractérisation du risque	Codification PPR
	<input type="checkbox"/> Inondation de plaine - Remontée de nappe -	Hauteur pouvant être importante, vitesse généralement lente. Affleurement sur sol saturé d'eau	I ou i
	<input type="checkbox"/> Crues des fleuves et rivières Crues rapides des rivières	Vitesse généralement plus élevée qu'en inondation de plaine	C ou c
	<input type="checkbox"/> Zones marécageuses	Zone humide présentant une végétation caractéristique	M ou m
	<input type="checkbox"/> Inondations en pied de versant	Accumulation et stagnation dans une zone fermée par un obstacle (route, voie ferrée)	I' ou i'
	<input type="checkbox"/> Crues des torrents et ruisseaux torrentiels	Augmentation brutale du débit d'un cours d'eau avec transport de matériaux solides	T ou t
	<input type="checkbox"/> Ruissellement sur versant	Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique	V ou v
	<input type="checkbox"/> Glissements de terrain Solifluxion - Coulées boueuses	Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement de matériaux plastique sur pente faible - Transport de matériaux plus ou moins fluides	G ou g
	<input type="checkbox"/> Chute de pierres et blocs	Chute d'éléments rocheux	P ou p
	<input type="checkbox"/> Effondrement - Suffosion	Évolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassement superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraines	F ou f
	<input checked="" type="checkbox"/> Retraits - Gonflement des sols argileux	Tassements différentiels se manifestant par des désordres affectant principalement le bâti individuel	
	<input type="checkbox"/> Avalanche	Écoulement de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux	A ou a
	<input checked="" type="checkbox"/> Séisme	Vibrations du sol cartographiées en 4 niveaux d'intensité (nouvelle réglementation en vertu des décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 oct 2010) <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	

Risques technologiques

Plan(s) de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)*

Les risques technologiques pris en compte sont: effet thermique effet surpression effet toxique

Cartographie

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique "Ma commune face aux risques"